

## **Cahier des Charges Particulières**

### **Pour la vente sous plis cachetés de matériel réformé**

- 1 camion MERCEDES BENZ

**Centre Technique Municipal**  
Rue du SOUVENIR  
85310 La Chaize-le Vicomte

### **Vente du 13 décembre 2024 – 12 heures**

Date d'envoi à la publicité : **07 NOVEMBRE 2024**

#### **Article 1<sup>er</sup> – Objet de la vente**

Le présent cahier des charges a pour objet la vente sous plis cachetés «au plus offrant » de matériel réformé :

- **1 camion MERCEDES BENZ de 1995- sans contrôle technique**  
Le prix de vente sera au minimum de 300 euros (trois cents euros)

## **Article 2 – Lieu de visite**

Le matériel est visible dans l'enceinte du centre technique municipal, rue du Souvenir 85310 La Chaize-le- Vicomte. Aucun n'essaie routier ne sera possible.

Visites le mardi 26 novembre 2024 de 08h30 à 11h00, le mercredi 27 novembre 2024 de 14h00 à 16h30 et le mardi 03 décembre 2024 de 16h30 à 19h00, sur rendez-vous préalable auprès de Mme LE NEZET (07.77.68.37.47)

## **Article 3 - Modalités de la vente**

La vente aura lieu exclusivement par offres sous plis cachetés.

Les offres devront :

- être rédigées en langue française et être présentées sous forme de soumission **(document joint)**,
- être libellées uniquement en euro.
- **Le prix de vente minimum est indiqué dans la liste ci-dessus.**

Les offres devront parvenir au plus tard le **vendredi 13 décembre 2024 – 12 heures**

Mairie de La Chaize-le-Vicomte  
Service Technique  
**Vente sous Plis cachetés – Ne pas ouvrir**  
4 rue des NOYERS  
85310 La Chaize-le-Vicomte

En cas d'envoi par la poste, les offres devront être transmises par pli recommandé et sous double enveloppe, l'enveloppe cachetée ne portant que la mention sous-indiquée

**Vente sous plis cachetés**  
de la Mairie de La Chaize-le-Vicomte  
**Vente du 13 décembre 2024**  
**Ne pas Ouvrir**

## **Article 4 – Paiement du prix**

Dès approbation de la soumission par la commune, l'acquéreur versera le montant du prix à la Mairie de La Chaize-le-Vicomte 4 rue des NOYERS 85310 La Chaize-le-Vicomte, dans les huit jours de l'accord de vente.

Le paiement s'effectuera par chèque et devra être établi à l'ordre du Trésor Public.

### **Article 5 – Enlèvement du matériel**

Le matériel pourra être enlevé dès que le règlement aura été encaissé par le trésor public de La Roche-sur-Yon.

L'acquéreur aura obligation d'enlever le matériel au plus tard 15 jours après encaissement du règlement.

L'acquéreur dégage la mairie de La Chaize-le-Vicomte de tout accident survenant pendant la visite ou l'enlèvement du matériel.

### **Article 6 – Absence de garantie**

La vente est faite sans aucune garantie d'aucune sorte.

Tout soumissionnaire, s'engage du fait même de son offre, à n'élever s'il devient acquéreur, aucune réclamation relative à la nature, la qualité et la quantité des matériels récupérés.

### **Article 7 – Transfert de propriété**

Le matériel vendu devient la propriété de l'acquéreur et est à ses risques et périls dès l'enlèvement.

**Soumission à remettre en Mairie de La Chaize-le-Vicomte**

**Vente sous plis cacheté du 13 décembre 2024**

Je soussigné : .....

Demeurant à : .....

.....

Tel : .....

**Déclare** me porter acquéreur du matériel suivant (cocher), tel qu'il est déterminé à l'article 1 du présent cahier des charges particulières.

Moyennant le paiement à la Mairie de La Chaize-le-Vicomte du ou des prix suivants :  
*(Il n'y a pas l'obligation de proposer un prix pour chaque matériel)*

1 MERCEDES camion 2 places de 1995..... €

(En lettre) .....  
*(Minimum fixé à 300 €)*

**Je m'engage :**

- A verser les sommes dues à la Mairie de La Chaize-le-Vicomte 4 rue des Noyers 85310
- A ne formuler aucune réclamation en ce qui concerne le matériel récupéré,
- Et à me conformer à toutes les clauses et conditions du cahier des charges particulières dont je déclare avoir pris connaissance.

A  
« Lu et approuvé »

Le,